COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

21-12-1993

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: Y/D./ 6160040 / Dossier pédagogique 50429

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : INFORMATIQUE - MATERIEL
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : ~~756596U3201~~ 755001 U32C1

Etablissement : INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

RUE ST-PIERRE,48
4500 HUY

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43)

50429

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 Bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION.**

1. La présente proposition émane du réseau [1]

☐ Communauté française ☐ Libre - confessionnel
☑ Provincial et communal ☐ Libre - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant : [2]

dénomination : Institut Provincial de Promotion Sociale de Huy-Waremme
adresse complète : rue Saint Pierre, 48 - 4500 Huy

n° de matricule : 432 6160 040
n° de téléphone : 085/ 21 16 10 - 085/ 21 44 11 Fax : 085/ 23 35 69

2. Intitulé de l'unité de formation :

code : 75 50 01 U32 C1 [3]

INFORMATIQUE - MATERIEL

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de ..1...pages [2]

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de ..1...pages [2]

5. Classement de l'unité de formation :

☐ [1] enseignement secondaire transition [1] qualification [1]
degré inférieur [1] supérieur [1]

☑ [1] enseignement supérieur de type court
catégorie .ESE..C.....

☐ [1] enseignement supérieur de type long
catégorie .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes et le regroupement.
repris en annexe n°3 de ...1.. pages [2]

7. Programme de(des) cours repris en annexe n°4 de ...1.. pages [2]

8. Fixation des capacités terminales repris en annexe n°5 de ...1.. pages [2]

9. Profil du (des) chargé(s) de cours repris en annexe n°6 de ...1.. pages [2]

---

[1] Biffer les mentions inutiles
[2] A compléter
[3] Réservé à l'administration

10. Horaire de l' unité de formation :

10.1 Dénomination des cours	Classement des cours [4]	Nombre de périodes [5]
Laboratoire d'informatique	.....CT.....	.....32.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

10.2. Part d'autonomie .....8.....

Total des périodes .....40.....

---

11. Date de la proposition du P.O. : 12 NOV. 1993 Transmis par le réseau le : .....

Pour la Députation permanente :

Signature du :
~~Chef d'établissement de la C.F.~~
Représentant du P.O. subventionné [1]

Le Chef de Division.

Députation Permanente du Conseil Provincial - LIEGE

---

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

AVIS FAVORABLE
J. LEONARD

Date : .....6. XII. 93 Signature :

---

13. Décision : Accord provisoire - ~~Pas d'accord~~

Date : .....10. DEC. 1993 Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

---

[4] soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
[5] 1 période = 50 minutes

ANNEXE 1
FINALITES :

INFORMATIQUE - MATERIEL

1. FINALITES GENERALES.

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l' enseignement de Promotion Sociale cette unité doit :

1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

2.a. Familiariser à l'utilisation de périphériques, en vue de résoudre éfficacement des problèmes d'informatisation

2.b. Permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu.

2.c. Initier aux techniques et connaissances de base nécessaires à l'installation et à l' utilisation des systèmes informatiques.

2.d. Développer
- -des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information,
- -des méthodes de travail transférables,
- -des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto formation).

N.B. L'apprentissage ne doit pas privilégier la connaissance d'un logiciel particulier

ANNEXE 2
CAPACITES PREALABLES REQUISES :

INFORMATIQUE - MATERIEL

Pour être admissible dans cette unité de formation, le candidat* doit :

Etre capable

- de comprendre à l'audition et à la lecture un texte du niveau de fin d'études de l'enseignement secondaire supérieur.

-Pour le système (2 essais maximum)
- de vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi;
- de charger un programme proposé à partir d'une mémoire de masse;
- de passer correctement un programme rencontré;
- de sortir d'un programme;
- d'arrêter le système et de le laisser prêt pour l'utilisateur suivant.

- Pour le clavier :
- de déplacer le curseur;
- d'utiliser la barre d'espacement, la touche "retour" et celle d'effacement;
- d'introduire des données numériques (avec/sans pavé numérique) et des données alphanumériques (minuscules/majuscules).

- Pour les éléments :
- identifier sur un schéma proposé, les composants d'un environnement informatique étudié;
- différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

Titre pouvant en tenir lieu :

Est directement admissible le candidat porteur :

- D'un titre de niveau secondaire supérieur

ET

- D'une attestation de réussite de la formation :

- "INFORMATIQUE - INITIATION A L'INFORMATIQUE".

* Afin de faciliter la lecture de ce document, le genre masculin est utilisé à titre épicène.

ANNEXE 3
RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR
LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT :

INFORMATIQUE - MATERIEL

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE (DES) COURS :

L'étudiant sera capable de :

Au terme de cette U.F. l'élève sera capable de :

I. a) Retracer l'évolution des machines à calculer
b) Présenter les quelques exemples de développement actuels de l'informatique.

II. a) Donner une définition et de préciser les caractéristiques du concept d'information
b) Préciser les modes de représentation de l'informations dans la machine.

III. a) Distinguer gros, mini et micro-ordinateur
b) Distinguer XT, AT
c) D'opposer - traitement par lot / temps réel
- traitement local / télétraitement
d) D'expliquer le multitraitement et le temps partagé.

IV. a) De distinguer hardware / software.

V. a) D'expliquer pour l'ordinateur ce qu'est :
- l'unité centrale
- ROM, RAM
- l'unité de traitement
- l'unité de commande
- l'unité arithmétique et logique

b) Distinguer les mémoires :
- conventionnelles
- supérieure
- étendue
- paginée
- virtuelle
- cache
- tampons

VI. a) D'expliquer si possible à l'aide d'un schéma le fonctionnement des périphériques suivant :

- clavier
- cartes magnétiques
- digitaliseurs
- codes barres
- scanners
- souris
- écrans
- tables traçantes

b) D'expliquer et de comparer le fonctionnement des imprimantes :

- laser
- jet d'encre
- matricielles
- marguerite.

Recommandations :

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques..

2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

ANNEXE 5
FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

INFORMATIQUE - MATERIEL

La compétence de l'étudiant sera jugée acceptable s'il est capable :

- confronté à un problème d'informatisation simple applicable à la gestion d'une Entreprise,
- à partir d'une mise en situation,
- en respectant le temps alloué,

O de présenter par écrit des propositions de périphériques solutionnant ce problème.

ANNEXE 6
PROFIL DU/DES CHARGE(S) DE COURS :

INFORMATIQUE - MATERIEL

Le chargé de cours sera un enseignant.